

<b>Date de la convocation</b> 24/02/2023	L'an deux mille vingt-trois et le deux mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Marie-Laure CAMBOULAS .
<b>Date d'affichage</b> 24/02/2023	
<b>Membres :</b>	
<b>En Exercice :</b> 15	
<b>Présents :</b> 14	
<b>Votants :</b> 14	<p><b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Carine MARTIN, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE</p> <p><b>Représenté(e)s :</b> Véronique FILHOL par Marie-Laure CAMBOULAS</p> <p><b>Excusé(e)s :</b></p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Jean-Claude FROMENT</p>

**Objet: Vote du compte administratif - lot\_baranquet - DE\_20230302\_008**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame CAMBOULAS Marie Laure

Monsieur CAYSSIALS Sébastien, Maire, se retire pour le vote.

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame CAMBOULAS Marie Laure après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		544.76		170.90		715.66
Opérations exercice	157 783.82	157 270.90	157 954.72	157 783.91	315 738.54	315 054.81
<b>Total</b>	<b>157 783.82</b>	<b>157 815.66</b>	<b>157 954.72</b>	<b>157 954.81</b>	<b>315 738.54</b>	<b>315 770.47</b>
Résultat de clôture		31.84		0.09		31.93
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>31.84</b>		<b>0.09</b>		<b>31.93</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>31.84</b>		<b>0.09</b>		<b>31.93</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture

le 03 mars 2023

et publication ou notification

Sous-préfecture de l'Afrique de Rouergue  
Date de réception de l'AR: 03/03/2023  
012-211202064-20230302-DE\_20230302\_008-DE

Roussennac, le 03 mars 2023.

Pour extrait conforme.

le 03 mars 2023

Le secrétaire de Séance  
Jean-Claude FROMENT



Le Maire  
Sébastien CAYSSIA

